

Le passé en guise de prologue; les universités au service des grandes sociétés : L'exemple des études sur l'amiante de McGill pour l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ)

Dès les années 1930, l'industrie canadienne de l'amiante a développé et fait valoir l'idée selon laquelle l'amiante chrysotile est moins dangereux que l'amiante à base d'autres fibres. J'évaluerai d'un œil critique les études publiées et non publiées que l'Association des mines d'amiante du Québec (AMAQ) a financées et que des professeurs de l'Université McGill ont effectuées. Les chercheurs financés par l'AMAQ ont manipulé les données et utilisé sciemment des techniques douteuses d'échantillonnage et d'analyse pour étayer leur assertion voulant que l'amiante chrysotile soit « pour l'essentiel inoffensif ».

Les compagnies manufacturières et minières d'amiante continuent de recourir à ces études pour promouvoir l'utilisation de l'amiante dans les pays en développement et ces études continuent d'avoir des incidences sur la politique en matière de santé et l'indemnisation.

J'examinerai la réponse de McGill à ce passé et proposerai que McGill et d'autres universités établissent des procédures et mécanismes d'examen formels pour superviser le complexe industrie-université. Les sujets de recherches financées par des sociétés, dont des travailleurs, des consommateurs ou des patients et leurs représentants, devraient avoir voix au chapitre dans la méthodologie d'une recherche et pouvoir surveiller les travaux pendant leur réalisation. Des données (résultats) anonymes devraient être affichées sur Internet.